

DÉPARTEMENT

de la Vendée

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE¹ ET SYNDICAT MIXTE :



ARRONDISSEMENT

LA ROCHE-SUR-YON

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

Effectif légal du conseil

45

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

45

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois d'avril à neuf heures et zéro minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil de LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION.

Étaient présents ou représentés les conseillers titulaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Michelle GRELLIER	Pascal THIBAUT	Claire MAURIAT
Patrice GABORIT	Lucette TRICHET	Guy-Pierre SACHOT
Isabelle CAMAND	Clément PLAULT	Sylviane BULTEAU
Alex LONGUECHAUD	Jacqueline TARDIVEL	Hocine RAFAÏ
Aurélien DOUILLARD	Romain BOSSIS	Mauricette GAUTIER
Aude BIJSTRA-GREAU	Ninon GREAU	Romain CHEVILLON
François GILET	Pascal GAUTIER	Malik ABDALLAH
Cécile DREURE	Véronique LIMOUSIN	Nathalie GOSSELIN
David BELY	Etienne FORT	François CAUMEAU
Anne CLOÂTRE	Jeanne MIGNON	Sophie MONTALETANG
Alain OGER	Fabrice ORDONNEAU	Maximilien SCHNEL
Manuel GUIBERT	Delphine BERTHELOT	Annabelle PILLENIÈRE
Angie LEBOEUF	Julien GAUVRIT	Alexandra GABORIAU
Jacky GODARD	Martine CHANTECAILLE	Laurent FAVREAU
Catherine PAVAGEAU	Nicolas HELARY	Hélène GENDREAU

Absents ² :

1. Installation des conseillers³

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Laurent FAVREAU, qui a déclaré les membres du conseil cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Isabelle CAMAND a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil (art. L. 2121-15 du CGCT).


Publié le 04/04/2026

¹ Entrent dans la catégorie des EPCI : SIVU, SIVOM, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaine, métropoles

² Préciser s'ils sont excusés.

³ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du Président et des membres du Bureau a lieu en cours de mandature.

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
 Reçu en préfecture le 04/04/2026
 Publié le



ID : 085-248500589-20260404-PV_LRSYA_CC-AR

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil, M. Pascal THIBAUT, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 45 conseillers présents et représentés et a constaté que la condition de quorum est remplie⁴.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil a désigné deux assesseurs au moins : Mme Angie LEBOEUF et M. Jacky GODARD.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin Élection du PRÉSIDENT

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	45	_____
c. Nombre de bulletins blancs	1	_____
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0	_____
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	44	_____
f. Majorité absolue ⁵	23	_____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Romain BOSSIS	25	VINGT-CINQ
Laurent FAVREAU	19	DIX-NEUF
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Romain BOSSIS a été proclamé président et a été immédiatement installé.

⁴ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum (article L.2121-17 CGCT applicable aux EPCI et syndicats).

⁵ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Romain BOSSIS élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 13 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à 44 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

décide de fixer à 13 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à 8.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	45	_____
c. Nombre de bulletins blancs	6	_____
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0	_____
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	39	_____
f. Majorité absolue ⁶	20	_____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEBOEUF Angie	39	TRENTE-NEUF
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Mme Angie LEBOEUF a été proclamée premier vice-présidente et immédiatement installée.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	45	_____
c. Nombre de bulletins blancs	0	_____
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0	_____
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	45	_____
f. Majorité absolue ⁷	23	_____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SACHOT Guy-Pierre.....	23.....	VINGT-TROIS.....
TRICHET Lucette.....	22.....	VINGT-DEUX.....
.....
.....

⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁷ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. SACHOT Guy-Pierre a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de bulletins blancs 10
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 35
- f. Majorité absolue ⁸ 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRELLIER Michelle.....	35.....	TRENTE-CINQ.....
.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme GRELLIER Michelle a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de bulletins blancs 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 36
- f. Majorité absolue ⁹ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GILET François.....	36	TRENTE-SIX
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. GILET François a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de bulletins blancs 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 45
- f. Majorité absolue ¹⁰ 23

⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 04/04/2026
 Reçu en préfecture le 04/04/2026
 Publié le
 ID : 085-248500589-20260404-PV-IRSYA-CC-AR


INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHELOT Delphine	23.....	VINGT-TROIS.....
FAVREAU Laurent.....	22.....	VINGT-DEUX.....
.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Mme BERTHELOT Delphine a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 45 _____
- f. Majorité absolue ¹¹ 23 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FORT Etienne	23.....	VINGT-TROIS.....
GABORIAU Alexandra	22.....	VINGT-DEUX.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. FORT Etienne a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 45 _____
- f. Majorité absolue ¹² 23 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BULTEAU Sylviane.....	23.....	VINGT-TROIS.....
LONGUECHAUD Alex	22.....	VINGT-DEUX.....
.....
.....
.....

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Mme BULTEAU Sylviane a été proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée.

¹¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

¹² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 45 _____
- f. Majorité absolue ¹³ 23 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GABORIT Patrice.....	23.....	VINGT-TROIS.....
GUIBERT Manuel.....	22.....	VINGT-DEUX.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M. GABORIT Patrice a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 45 _____
- f. Majorité absolue ¹⁴ 23 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DOUILLARD Aurélien.....	22.....	VINGT-DEUX.....
DREURE Cécile.....	23.....	VINGT-TROIS.....
.....
.....
.....

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

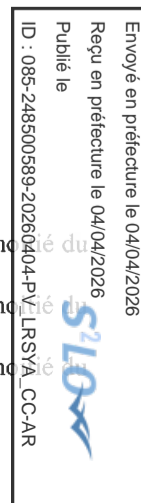
Mme DREURE Cécile a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 3 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 42 _____
- f. Majorité absolue ¹⁵ 22 _____

¹³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.
¹⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.
¹⁵ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.



INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PLAULT Clément	42.....	QUARANTE-DEUX.....
.....
.....
.....

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M. PLAULT Clément a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de bulletins blancs 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 45
- f. Majorité absolue ¹⁶ 23

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CAMAND Isabelle	23.....	VINGT-TROIS.....
GODARD Jacky	22.....	VINGT-DEUX.....
.....
.....

3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Mme CAMAND Isabelle a été proclamée onzième vice-présidente et immédiatement installée.

3.12. Élection du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de bulletins blancs 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 38
- f. Majorité absolue ¹⁷ 20

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PILLENIERE Annabelle	38.....	TRENTE-HUIT.....
.....
.....
.....

3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Mme PILLENIERE Annabelle a été proclamée douzième vice-présidente et immédiatement installée.

¹⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

¹⁷ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

3.13. Élection du treizième vice-président

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 7 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 37 _____
- f. Majorité absolue ¹⁸ 19 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BELY David.....	37	TRENTE-SEPT
.....
.....
.....
.....

3.13.4. Proclamation de l'élection du treizième vice-président

M. BELY David a été proclamé treizième vice-président et immédiatement installé.

4. Élection des membres du bureau

4.1. Élection du premier membre du bureau

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 5 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 40 _____
- f. Majorité absolue ¹⁹ 21 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GABORIAU Alexandra	40.....	QUARANTE.....
.....
.....
.....
.....

4.1.4. Proclamation de l'élection du premier membre

Mme GABORIAU Alexandra a été proclamée premier membre du bureau et immédiatement installée.

4.2. Élection du deuxième membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 5 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 40 _____
- f. Majorité absolue ²⁰ 21 _____

¹⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

¹⁹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GODARD Jacky	40.....	QUARANTE.....
.....
.....
.....
.....

4.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième membre

M. GODARD Jacky a été proclamé deuxième membre du bureau et immédiatement installé.

4.2. Élection du troisième membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de bulletins blancs 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 41
- f. Majorité absolue ²¹ 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TRICHET Lucette.....	41.....	QUARANTE-ET-UN.....
.....
.....
.....
.....

4.2.4. Proclamation de l'élection du troisième membre

Mme TRICHET Lucette a été proclamée troisième membre du bureau et immédiatement installée.

4.2. Élection du quatrième membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- c. Nombre de bulletins blancs 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 41
- f. Majorité absolue ²² 21

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUIBERT Manuel	41.....	QUARANTE-ET-UN.....
.....
.....
.....
.....

4.2.4. Proclamation de l'élection du quatrième membre

M. GUIBERT Manuel a été proclamé quatrième membre du bureau et immédiatement installé.

²⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.
²¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.
²² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

4.2. Élection du cinquième membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 7 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 38 _____
- f. Majorité absolue ²³ 20 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DOUILLARD Aurélien	38.....	TRENTE-HUIT
.....
.....
.....
.....

4.2.4. Proclamation de l'élection du cinquième membre

M. DOUILLARD Aurélien a été proclamé cinquième membre du bureau et immédiatement installé.

4.2. Élection du sixième membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 15 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 30 _____
- f. Majorité absolue ²⁴ 16 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FAVREAU Laurent	30.....	TRENTE
.....
.....
.....
.....

4.2.4. Proclamation de l'élection du sixième membre

M. FAVREAU Laurent a été proclamé sixième membre du bureau et immédiatement installé.

4.2. Élection du septième membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 45 _____
- f. Majorité absolue ²⁵ 23 _____

²³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

²⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

²⁵ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHANTECAILLE Martine.....	23.....	VINGT-TROIS.....
MONTALETANG Sophie.....	22.....	VINGT-DEUX.....
.....
.....
.....

4.2.4. Proclamation de l'élection du septième membre

Mme CHANTECAILLE Martine a été proclamée septième membre du bureau et immédiatement installée.

4.2. Élection du huitième membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 45 _____
- c. Nombre de bulletins blancs 0 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 45 _____
- f. Majorité absolue ²⁶ 23 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CAUMEAU François.....	22.....	VINGT-DEUX.....
HELARY Nicolas.....	23.....	VINGT-TROIS.....
.....
.....
.....

4.2.4. Proclamation de l'élection du huitième membre

M. HELARY Nicolas a été proclamé huitième membre du bureau et immédiatement installé.

²⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
OU SYNDICAT MIXTE :

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

ÉLECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	BOSSIS Romain	18/05/1989	Président	25
Mme.....	LEBOEUF Angie	27/05/1975	Premier Vice-Présidente	39
M.....	SACHOT Guy-Pierre	20/10/1961	Deuxième Vice-Président	23
Mme.....	GRELLIER Michelle	24/03/1970	Troisième Vice-Président	35
M.....	GILET François	10/01/1984	Quatrième Vice-Président	36
Mme.....	BERTHELOT Delphine	30/03/1974	Cinquième Vice-Président	23
M.....	FORT Etienne	04/01/1960	Sixième Vice-Président	23
Mme.....	BULTEAU Sylviane	21/04/1964	Septième Vice-Président	23
M.....	GABORIT Patrice	30/06/1973	Huitième Vice-Président	23
Mme.....	DREURE Cécile	20/11/1972	Neuvième Vice-Président	23
M.....	PLAULT Clément	07/03/1978	Dixième Vice-Président	42
Mme.....	CAMAND Isabelle	23/12/1969	Onzième Vice-Président	23
Mme.....	PILLENIERE Annabelle	19/07/1970	Douzième Vice-Président	38
M.....	BELY David	05/03/1973	Treizième Vice-Président	37
Mme	GABORIAU Alexandra	23/11/1960	Premier membre du Bureau	40
M.....	GODARD Jacky	08/11/1967	Deuxième membre du Bureau	40
Mme.....	TRICHET Lucette	09/07/1959	Troisième membre du Bureau	41
M.....	GUIBERT Manuel	06/08/1979	Quatrième membre du Bureau	41
M.....	DOUILLARD Aurélien	15/11/1988	Cinquième membre du Bureau	38
M.....	FAVREAU Laurent	11/02/1975	Sixième membre du Bureau	30
Mme	CHANTECAILLE Martine	16/08/1961	Septième membre du Bureau	23
M.	HELARY Nicolas	04/10/1978	Huitième membre du Bureau	23

Fait à LA ROCHE-SUR-YON....., le 04/04/2026.....

Le président
(ou son remplaçant),

Le conseiller
le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,

ROMAIN BOSSIS

PASCAL
THIBAUT

ANGIE LEBOEUF
JACKY GODARD

ISABELLE CAMAND



¹ Préciser : président ou vice-président (indiquer le numéro d'ordre du vice-président) et, s'il y en a, des autres membres du Bureau.

Publié le 04/04/2026
Reçu en préfecture le 04/04/2026
Envoyé en préfecture le 04/04/2026
ID : 085-248500589-20260404-PV_LRSYA_CC-AR